



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Sortie du confinement dans les EHPAD

Question au Gouvernement n° 3109

[Texte de la question](#)

SORTIE DU CONFINEMENT DANS LES EHPAD

M. le président. La parole est à M. Michel Herbillon.

M. Michel Herbillon. Alors que les personnels soignants manifestent partout en France, je tiens à leur adresser la reconnaissance de tous les députés du groupe Les Républicains. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

Monsieur le ministre des solidarités et de la santé, je souhaite vous interroger sur la situation particulièrement douloureuse de nos aînés dans les EHPAD. Les membres de mon groupe et moi-même n'avons cessé de vous alerter tout au long de la crise sanitaire et de vous faire part de notre inquiétude pour celles et ceux qui se sont trouvés, de fait, coupés du monde. À l'angoisse de la maladie et à la crainte de la mort s'est ajouté, depuis le 11 mars, le poids de la solitude et de l'isolement, après l'interdiction faite à nos aînés de voir leurs enfants et leur famille.

M. Damien Abad. Eh oui !

M. Michel Herbillon. Nombre d'entre eux sont même victimes du terrible syndrome de glissement qui leur ôte tout goût à la vie.

Vous aviez annoncé, à compter du 5 juin, un allègement des conditions requises pour autoriser les visites, mais cette orientation nationale n'a, hélas, été que peu suivie d'effets sur le terrain. Nous avons tous été saisis, dans nos circonscriptions, par de nombreuses familles qui, depuis trois longs mois, ne peuvent voir leurs parents. C'est dire si l'annonce autorisant enfin les visites, faite par le Président de la République dimanche soir, était attendue. Elle suscite pourtant encore beaucoup de scepticisme, tant les familles ont été échaudées ces dernières semaines.

Pouvez-vous nous garantir que les visites dans les EHPAD sont bien effectives partout en France depuis hier ? Pouvez-vous nous assurer que, tout en respectant les règles de sécurité sanitaire, les familles peuvent dès maintenant voir leurs parents dans leur chambre, et que les résidents peuvent désormais sortir de leurs établissements avec leurs proches ? Donnez-vous des instructions claires en ce sens, afin qu'il ne faille pas encore attendre de longues semaines pour que ces mesures entrent en vigueur et afin qu'elles ne soient pas dévoyées par des réglementations locales ?

Il y a urgence, car le moral de nos aînés est au plus bas. Il y a urgence à ce que notre société leur porte l'attention et l'affection qu'ils méritent de recevoir. C'est une question de dignité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR. – Mme Christine Pires Beaune applaudit également.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État auprès du ministre des solidarités et de la santé.

M. Adrien Taquet, secrétaire d'État auprès du ministre des solidarités et de la santé. Je peux vous garantir une chose : la sécurité, la santé et le bien-être de nos aînés ont toujours été, depuis le début de cette crise, et encore aujourd'hui, notre seule boussole.

M. Damien Abad et Mme Marie-Christine Dalloz . Soyez concret !

M. Adrien Taquet, secrétaire d'État . Le virus a beaucoup circulé dans les EHPAD, ce qui a justifié le recours à des mesures de distanciation strictes. La situation évolue et le nombre de cas diminue, ce qui nous permet d'engager une nouvelle étape. Celle dont nous sortons a été difficile à vivre,...

M. Damien Abad. On a compris !

M. Adrien Taquet, secrétaire d'Étatpour nos aînés, pour leurs enfants, mais également pour leurs petits-enfants.

M. Damien Abad. Répondez à la question !

M. Adrien Taquet, secrétaire d'État . Concrètement, dans les établissements qui ne déclarent plus de cas possibles ou confirmés de covid-19, les directeurs devront établir, d'ici le 22 juin, un plan de retour progressif à la normale, en concertation avec les équipes soignantes, en particulier avec les médecins coordinateurs. *(Exclamations sur plusieurs bancs du groupe LR.)*

M. Michel Herbillon. C'est maintenant qu'il faut agir !

M. Damien Abad. C'est toujours la même chose !

M. Adrien Taquet, secrétaire d'État . Ces plans seront obligatoirement soumis au conseil de la vie sociale, qui représente les résidents et leurs familles. *(Nouvelles exclamations sur les bancs du groupe LR.)* Cela vous pose-t-il problème ? Cela me semble tout à fait légitime.

Mme Marie-Christine Dalloz. À quoi cela sert-il que le Président fasse des annonces ?

M. Damien Abad. Allez sur le terrain !

M. Adrien Taquet, secrétaire d'État . Mais sur le terrain, monsieur le député, la situation n'est pas la même dans chaque territoire ! Il est normal et légitime – cela relève même de notre responsabilité – de laisser à chaque directeur d'établissement le soin d'établir le plan de retour à la normale le mieux adapté à la situation locale, à la santé et à la sécurité de ses résidents.

M. Christian Hutin. Vous les avez laissés mourir !

M. Damien Abad. Il y a urgence, ce sont les ARS qui gouvernent ! Assumez vos responsabilités !

M. Adrien Taquet, secrétaire d'État . L'objectif est d'assurer prioritairement, le plus rapidement possible, la reprise des visites des proches sans rendez-vous. Il conviendra également d'autoriser progressivement la reprise des sorties individuelles et collectives, la reprise de la vie sociale au sein de l'établissement, la fin du confinement en chambre, la reprise de l'ensemble des interventions paramédicales et la reprise des admissions en hébergement permanent.

M. Maxime Minot. Bref, il est urgent d'attendre !

M. Patrick Hetzel. C'est du grand n'importe quoi !

M. Adrien Taquet, *secrétaire d'État*. Un nouveau document de cadrage remplaçant le précédent sera publié aujourd'hui pour fixer les nouvelles règles à appliquer dans chacun des EHPAD. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM et MODEM.*)

Données clés

Auteur : [M. Michel Herbillon](#)

Circonscription : Val-de-Marne (8^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3109

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : Solidarités et santé (M. Taquet)

Ministère attributaire : Solidarités et santé (M. Taquet)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 juin 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [17 juin 2020](#)